

Régence de ses Etats. Il a ordonné en mêmes tems que la chose fût rendüe publique dans toutes les formes. Les Protestans, qui composent la plus grande partie de ses Sujets, ont été consternés à la nouvelle de ce changement. Le Duc qui l'a scû, a bien voulu les tranquilliser, en les assurant que son changement de Religion n'en apporteroit point à sa façon de penser sur ce qu'un Souverain doit à ses Sujets; qu'il ne vouloit pas gêner les consciences, & que chacun continueroit chez lui d'être parfaitement libre à cet égard. Les Catholiques du Duché de Deux-Ponts ont célébré cet événement par un jour solennel d'actions de grâces à Dieu.

Pour revenir au cas où il y auroit deux Felt-Maréchaux Catholiques dans l'Armée de l'Empire par la nomination du Duc nouvellement converti, on rendroit la chose égale. Le Landgrave de Hesse-Darmstadt y seroit nommé Felt-Maréchal de la Religion Protestante.

H A N N O V E R.

Les affaires ont bien changé dans cet Electorat & dans les Pays voisins depuis un mois. Les troupes Françoises, peu en état par leur force de s'y maintenir contre celles des Alliés, ont pris le parti de la retraite avec assez de précipitation & de perte; & c'étoit le parti à prendre pour ne pas se voir coupées dans leurs cantonnemens étendus, & pour éviter leur ruine totale, après celle d'une partie de leur Armée, que les maladies, les fatigues, le froid & les escarmouches ont occasionnée dans la saison d'hiver: Suite d'une espèce d'indolence envers les Alliés, après leur infraction marquée de la Convention de *Closter-Seven*, dont il paroît qu'on auroit dû tirer raison par des opérations conti-